

Objectif :

Donner aux maires les outils permettant de valoriser leur patrimoine immobilier et de construire une relation équilibrée avec les promoteurs immobiliers. comprendre les clefs de la valorisation du patrimoine immobilier communal ; saisir les objectifs et contraintes des promoteurs immobiliers.

Intervenant :

Avocat, maître de conférence à l'Université de Cergy-Pontoise

Public concerné :

Elu(e)s, Agents, Collaborateurs de cabinet

Programme :

Durée :

Une journée de 09:30 à 16:30

Lieu :

Visio

Frais de participation :

Prix nets par jour et par personne :
o Moins de 500 habitants : 150 €
o De 500 à 999 habitants : 170 €
o De 1000 à 3999 habitants : 180 €
o De 4000 à 9999 habitants : 190 €
o + De 9999 habitants : 200 €